

42 PARADIS PARIS SCI
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 43-47 avenue de la grande armée
75116 PARIS
882 749 971 R.C.S PARIS
« La Société »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq,
Le dix-huit décembre,
A 11h00,

Les associés de la société 42 PARADIS PARIS SCI, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par téléconférence, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

Sont présentes :

- **La Société 42 PARADIS PARIS**, société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous forme de société par actions simplifiée ayant son siège social au 24-26 Rue de la Pépinière 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 882 674 625, représentée par **Monsieur Lyes BADJI**,

Titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété

- **La Société BROOKFIELD REAL ESTATE EUROPE LUX S.A R.L. SICAV-RAIF**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 boulevard F.W. Raiffeisen – L2411 Luxembourg, immatriculée au Registre des sociétés du Luxembourg sous le numéro B241709, représentée par Messieurs **Anwer MIRZA et Damien RENSONNET**,

Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

Seules associées de la Société et représentant en tant que telles, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame **Josefina PARISI**, co-gérante non associée.

Madame **Josefina PARISI**, co-gérante non associée est présente.

DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 2 décembre 2025 est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- constatation de la démission de Monsieur Pierre DORIER de ses fonctions de Gérant de la société,
- nomination de Madame Kseniia PROSHINA en qualité de nouvelle Gérante et détermination de ses pouvoirs,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président met à disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la copie de la lettre de démission de **Monsieur Pierre DORIER**,
- les statuts actuels,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente l'ensemble des documents.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Pierre DORIER de son mandat de Gérant de la Société

L'Assemblée générale,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de **Monsieur Pierre DORIER**, domicilié professionnellement au 33 rue François 1^{er} 75008 Paris, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour,

constate la démission de **Monsieur Pierre DORIER** de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de Madame Kseniia PROSHINA en qualité de nouvelle Gérante et détermination de ses pouvoirs

L'Assemblée générale, compte tenu de ce qui précède,

décide, conformément aux Statuts, de nommer en remplacement de **Monsieur Pierre DORIER**

Madame Kseniia PROSHINA, née le 4 mai 1993 à Astrakhan (Russie), demeurant au 133 avenue du Général de Gaulle – 78500 Sartrouville,

en qualité de nouvelle Gérante de la Société, sans limitation de durée.

Cette nomination prendra effet à compter de ce jour.

Madame Kseniia Proshina a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Gérante de la Société qui viennent de lui être confiées et déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni d'interdiction à ce titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale **confère** tous pouvoirs :

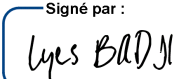
- au formaliste LEXTENSO, dont le siège social est situé 1 Parvis de la Défense, 92044 Paris, et ses mandataires,

de, pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conformes les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

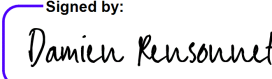
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

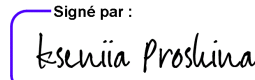
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

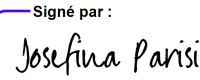
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés, le nouveau gérant et le président de séance.

Signé par :

071BAA09A94844C...
La Société 42 PARADIS PARIS
Représentée par Monsieur Lyes BADJI

DocuSigned by:

39C61A0C89204B2...
Signed by:

80D9D5CFEF5D426...
**La Société BROOKFIELD REAL ESTATE
EUROPE LUX S.A.R.L. SICAV-RAIF**
Représentée par Messieurs Anwer MIRZA
et Damien RENSONNET

Signé par :

8DB3F903B17B41A...
Madame Kseniia Proshina
Co-Gérante*

Signé par :

800A2E925C97445...
Madame Josefina PARISI
Co-Gérante et Président de la séance

X En cochant cette case, le
signataire déclare accepter les
fonctions de **Gérant** de la société